

# PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

15 Avril. — Une violente tempête souffle sur les côtes de la Manche. Plusieurs navires sont venus s'abriter en rade de Brest. Un sloop a été jeté sur la grève de Trescadec. Il n'y avait personne à bord.

— Les ouvriers boulangers de Nantes, devant le refus des patrons de supprimer le travail de nuit, décident à l'unanimité de se mettre en grève.

— Un télégramme du général Linievitch signale un succès d'avant-postes des Russes, dans la vallée de Hounho.

— Dans le gouvernement de Moscou, le mouvement agraire prend des proportions de plus en plus menaçantes. En Finlande, une manifestation a lieu à Helsingfors en faveur de l'établissement du suffrage universel.

16 Avril. — Le roi d'Espagne continue son voyage dans les provinces du sud-ouest, où il est partout chaleureusement accueilli par les populations.

— Les troubles continuent à Limoges. Les grévistes ont manifesté en ville, précédés de drapeaux rouges et noirs. De nombreuses patrouilles parcoururent les rues.

17 Avril. — Le Sénat a terminé l'examen du budget.

— Les troubles ont continué à Limoges, où la situation est très grave.

1.500 dragons ont chargé les manifestants sabre au clair. Des coups de revolver ont été tirés. Il y a de nombreux blessés de chaque côté.

— Le steamer *Saint-Mathieu* est entré dans le port du Havre, ayant à son avant de graves avaries éprouvées dans une collision, par un temps de brume, aux environs du feu flottant de Westhinder, près d'Ostende, avec un navire anglais, qui coula. L'équipage de ce dernier a été recueilli par le navire *Turenne*, allant à Dunkerque.

— On a reçu de Saint-Pétersbourg un télégramme du général Linievitch. Ce document signale un succès d'avant postes remporté par ses troupes le 11 Avril.

18 Avril. — La journée, à Limoges, s'est passée sans incident. Le drapeau de la mairie est en berne et cravaté de crêpe. La municipalité a fait afficher une proclamation.

— A la Cabanasse, arrondissement de Prades, les tailleurs de pierres occupés aux chantiers de la ligne ferrée de Villefranche à Bourg-Madame sont en greve; ils ont parcouru les chantiers et ont obligé, à Macon, les mineurs et les terrassiers à quitter le travail.

19 Avril. — La Chambre, après un débat des plus importants sur la question du Maroc, a terminé l'examen des modifications apportées au budget par le Sénat.

— Le Sénat vote la loi sur le nouveau régime des patentes.

— La journée a été calme à Limoges. La population a fait de magnifiques funérailles au porcelainier Vardelle, tué au cours des événements du 17.

— Les ouvriers boulangers de Nantes, les patrons refusant l'arbitrage, ont décidé la grève immédiate.

20 Avril. — La Chambre tient deux séances : le matin elle a terminé l'examen de la loi qui modifie le régime des bouilleurs de cru; dans l'après-midi elle a continué la discussion du projet de séparation.

— Le Sénat a voté en deuxième lecture l'ensemble du budget; le texte de la Chambre a été légèrement modifié.

— Nantes est sans pain, par suite de la grève des ouvriers boulangers.

21 Avril. — M. Rouvier annonce au conseil des ministres que M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, lui a manifesté son intention d'abandonner son portefeuille.

— Le budget de 1905 est définitivement voté par les deux Chambres. Le Sénat s'ajourne au 23 Mai.

— L'amiral russe a fait savoir à l'amiral Rodestvensky qu'un séjour trop prolongé de son escadre à proximité des côtes d'Annam pourrait entraîner de graves complications. Elle a, d'autre part, fait démentir que la Russie ait, comme on l'avait prétendu, effectué des achats de navires de guerre dans l'Amérique du Sud.

— A Tokio, l'effervescence est toujours grande, et les journaux continuent à discuter avec passion et à critiquer avec amertume l'attitude de la France à l'égard de la flotte russe.

## CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Aujourd'hui, jour de Pâques, la Fanfare municipale donnera de quatre

heures à cinq heures de l'après-midi sur la Place du Bourg, un concert public dont voici le programme :

Allégo : *Messidor*,..... Lebert  
Ouverture : *La Vicaraise*,..... Planel  
Fantaisie : *Le Vingtième siècle*, Mougnot  
Polka : *Fleurs d'Avril*,..... Scuiipi  
Pas redoublé : *Le Montagnard*. id.

On parle depuis quelque temps, avec une certaine persistance, de la prochaine réorganisation de la Société cantonale d'horticulture, qu'un groupe de Jardiniers animés d'un très louable zèle, voudraient remettre en activité.

Nous souhaitons que leurs efforts soient couronnés de succès.

La famille Lemarié remercie bien vivement les personnes qui, en très grand nombre, ont assisté dimanche dernier aux obsèques de M. Lemarié père.

Elle a été profondément touchée des marques d'estime données à la mémoire du défunt et conservera le souvenir des témoignages de sympathie qui lui ont été manifestés en cette pénible circonstance.

### SAINT-MARD

Nous avons le plaisir d'apprendre le prochain mariage de Mlle Georgette Darche, fille du sympathique instituteur de Saint-Mard, avec M. Charles Blondel, de Saint-Soupplets.

Nous présentons nos compliments aux deux estimables familles et nos vœux les plus sincères pour le bonheur des futurs époux.

### JUILLY

Le jeune Etienne D..., dont nous avons signalé la disparition, a regagné avant-hier le domicile paternel. Son signalement avait été expédié dans toutes directions et la petite ci-

catrice qui marque sa jambe droite (très visible, le fugitif portant des culottes courtes et ayant les mollets nus) l'avait signalé à l'attention d'un cultivateur. Se jugeant découvert — et du reste sans ressource — il prit le parti le plus sage : celui de regagner le bercail.

### VILLENEUVE

Mardi dernier, le sieur Mérault, charretier chez M. Boisseau, cultivateur à Villeneuve, était occupé en plaine à atteler ses chevaux à une herse, lorsque l'un d'eux lança une ruade dans la direction de l'infortuné charretier qui reçut le coup dans le bas-ventre et les cuisses, il tomba sans connaissance sur le sol.

Conduit à son domicile après avoir reçu les soins du docteur Decourt qui passait en cet endroit, le blessé éprouvera une incapacité assez prolongée.

### MAUREGARD

Nous avons relaté précédemment les faits qui amènent Browayes sur le banc des accusés.

Coups et blessures — le blessé dit à coups de couteau; l'inculpé prétend qu'il s'est servi d'un tesson de bouteille.

Habituellement on dit des malfaiteurs qu'on n'a pu trouver qu'ils sont en fuite. Aujourd'hui on dirait presque que ce sont les deux principaux témoins, le blessé entre autres, qui ont joué la fille de l'air.

En raison de ses bons antécédents, le tribunal — tout en infligeant 15 jours de prison au prévenu — le fait bénéficier de la loi de sursis.

### OISSERY

On lit dans le *Briard* :

A l'audience du tribunal correctionnel du mercredi 12 avril dernier,

l'huissier de service appelle : Haran contre *La Brie*.

Le tribunal, sur la demande de M<sup>e</sup> Lugol, remet l'affaire au 7 juin prochain.

### NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Sur la plainte de Madame Madoux, sage-femme à Nanteuil, Madame veuve Lorgnet, de Peroy, et Mme Susset, de Boissy-Fresnoy, sont condamnées pour exercice illégal de l'art des accouchements, chacune à 16 francs d'amende, avec application de la loi Béranger.

### BETZ

Dans sa séance du 13 courant, le Conseil municipal de Betz a procédé à l'élection du maire, en remplacement de M. Roblin, décédé.

M. Mareux a été élu au premier tour de scrutin par 9 voix sur 11 votants.

### Chemin de Fer de Mareuil-s-Oureq à Saint-Soupplets

La Commission interdépartementale du chemin de fer de Mareuil-sur-Oureq à Saint-Soupplets s'est réunie jeudi dernier 19 avril au Ministère de l'Intérieur. Étaient présents : MM. les Ingénieurs en chef de l'Aisne, de l'Oise et de Seine-et-Marne, MM. Menier, député, de Kersaint, Halinbourg, Gaillard, Labour, Lanéry, conseillers généraux.

La Commission a examiné deux demandes de concession. Elle a décidé de prier les demandeurs de faire leurs propositions et de déposer leurs projets avant la session d'août, pour que les Conseils généraux puissent les examiner à cette époque.

## La Responsabilité des Instituteurs

M. Pierre Dupuy, député de la Gironde, vient de déposer sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à modifier l'article 1384 du Code civil, en ce qui concerne la responsabilité des instituteurs. Cette proposition a un double but :

D'une part, elle supprime la présomption légale de faute établie contre l'instituteur, et elle met à la charge de la partie plaignante le fardeau de la partie.

D'autre part, elle assimile les membres de l'enseignement public aux autres fonctionnaires, en proclamant dans tous les cas la responsabilité directe de l'Etat à l'égard des tiers.

Aux termes de cette proposition, les membres de l'enseignement public ne pourront être mis en cause directement par la partie lésée. Ils seront seulement soumis au recours de l'Etat pour faute personnelle.

## JUILLY

(Suite\*)

Il reste encore à Juilly quelques monuments qui rappellent l'ancienne abbaye : ce sont plusieurs arcades qui datent de l'époque de la Renaissance ; c'est la statue d'un abbé commandataire, Nicole Dangu, évêque de Séz et chancelier de Henri d'Albret, roi de Navarre ; une inscription funèbre rappelle que le cœur de ce prince repose en ce lieu ; enfin c'est le sanctuaire de l'église dont la construction accuse la fin du XV<sup>e</sup> siècle. La série la plus complète des abbés de Juilly ne présente que vingt-quatre noms. Pierre Gibier, de la congrégation de l'Oratoire, était pourvu de cette abbaye, quand il s'en démit en 1637,

en faveur de ses confrères. Une bulle du pape Urbain VIII, du 2 Mars de l'année suivante, unit le monastère à la congrégation qui en prit possession le 3 septembre 1639. Telle fut l'origine du collège de Juilly. Peu après, le nouvel établissement recevait du roi Louis XIII le titre d'académie royale. Sous la direction des oratoriens, cette maison s'éleva bientôt à la plus haute réputation : on y comptait un grand nombre d'élèves qui appartenaient à de nobles familles de France et de l'étranger. A l'époque de la révolution, il y avait à Juilly plus de trois-cent-cinquante pensionnaires, et environ trente pères de l'Oratoire chargés des diverses branches de l'instruction.

Juilly était regardé comme le principal collège de la congrégation, et de plus, c'était un lieu de retraite dont le silence et le recueillement attirèrent successivement tous les écrivains, tous les savants illustres que l'Oratoire a produits en si grand nombre. Le souvenir de la plupart de ces personnages non moins remarquables par leurs vertus cachées que par la valeur de leurs travaux est encore vivant dans la maison de Juilly : leurs portraits y sont conservés avec soin. Des peintures qui ne sont pas sans mérite, les représentent dans leurs récréations innocentes. De plus, une belle statue de marbre blanc due au ciseau de François Auguier, élevée dans l'antique église, a immortalisé les traits du fondateur de la Congrégation, le cardinal de Bérulle.

Le savant bibliographe Adry a signalé dans une notice sur Juilly, publiée en 1807 et en 1816, les noms des savants illustres dont la gloire doit rejaillir sur l'établissement. En 1836, le général vicomte Paultre de la Motte, qui présidait la distribution des prix disait : « Il me serait impossible de nommer tous les élèves sortis de cette maison qui sont parvenus au haut de l'échelle sociale dans des carrières différentes, et que j'ai successivement retrouvés colo-

nels, généraux, intendants, maires de grandes villes, préfets, conseillers d'Etat, présidents, académiciens, députés, pairs de France et ministres. « Vous m'excuserez si je ne puis me défendre de quelque partialité pour ceux qui sont devenus mes camarades de champ de bataille, et vous n'aprenez pas sans étonnement, de même que je le dis avec orgueil, qu'un amiral, sept lieutenants-généraux et deux maréchaux de camp des armes du génie, de l'artillerie, de l'infanterie et de la cavalerie sont sortis du même cours. »

La providence ne permit point que le collège de Juilly subit, durant la tempête révolutionnaire, le même sort que tant d'autres établissements religieux. Dès que reparurent des jours meilleurs, les anciens oratoriens s'empressèrent de racheter le collège et de l'ouvrir de nouveau à la jeunesse. Une ère de prospérité recommençait pour cet établissement. Juilly devenait encore le berceau d'hommes illustres, de savants distingués. Impossible d'énumérer toutes les diverses célébrités dont un grand nombre sont encore vivantes. A leur tête brille le plus éloquent des orateurs du barreau et de la tribune, M. A. Berryer.

Cependant les anciens oratoriens disparaissaient peu à peu. Il fut réservé à MM. de Scorbiac et de Salinis qui, devinrent, depuis, l'un vicaire général d'Angoulême et le second évêque d'Amiens, puis archevêque d'Auch, de recueillir la succession des oratoriens : sous leur direction, de 1828 en 1841, et, sous celle des prêtres éminents qui les ont remplacés, l'établissement n'a cessé de prospérer. Grâce au chemin de fer de Soissons, il se trouve rapproché de Paris et nous le croyons destiné à rendre désormais des services à un plus grand nombre de familles et à étendre ainsi son influence sur la jeunesse studieuse et chrétienne.

Les dames de Saint-Louis ont, à Juilly, leur maison mère, un pension-

nat et un ouvroir.

On voyait encore, il n'y a pas longtemps, quelques restes de l'ancien château féodal de Juilly. L'un des seigneurs de ce lieu, Robert de Juilly, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem parvint à la charge de grand-maître de l'ordre, en 1371. C'est à tort qu'on le nomme souvent de Juliac. Juilly a vu naître, en 1742, le général de division Hacquin (A.-H.) qui siégea au Corps législatif jusqu'en 1814.

F. A. D.

(\*) Voir le numéro 826 de la Petite Gazette.

## DOCUMENTS HISTORIQUES

### DAMMARTIN

29 Novembre 1690. — Vente par Messire Léon Potier, duc de Gesvres, d'Anebault et autres lieux, chevalier des ordres du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant général des camps et armées, gouverneur de la ville, prévôté et vicomté de Paris, d'une maison située à Dammartin, près de son hôtel, à Antheaume, officier de Paneterie de feu de Madame la Dauphine, moyennant la somme de trois cents livres.

(2 Pièces)

17 Janvier 1672. — Délibération des habitants de Dammartin, pour la nomination d'un procureur chargé de solliciter de S. A. S. le prince de Condé, comte de Dammartin, l'établissement d'un lavoir près de la Saine-Fontaine.

(Cette pièce a été publiée p. 62 de la Revue de Goëlle.)

14 Septembre 1672. — Procuracion donnée par Monseigneur Louis duc de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, etc., comte de Dam-

martin, à Messire Mathurin Picard, conseiller du roi, à l'effet de passer les marchés nécessaires pour le rétablissement du bassin de la Saine-Fontaine, située dans un des faubourgs de la ville, proche la ferme du comté, et aussi pour la construction d'un nouveau moulin à vent, dans l'étendue du comté, au lieu appelé la Justice.

Les devis et les marchés de ces diverses entreprises sont jointes au dossier.

(En tout sept pièces papier)

## VARIÉTÉS

### Le Mariage

On a enfin compris à la Chambre que ce n'est pas par des propositions de loi saugrenues visant l'indépendance intime des citoyens, qu'on arrivera à donner aux particuliers le goût du mariage et à favoriser en France, la reproduction de l'espèce.

Une commission vient d'être nommée, en vue d'étudier la réforme de la législation du mariage, dans laquelle le législateur bourgeois du Code Napoléon, qui nous écrase encore de ses bienfaits (!) sous le nom de Code civil, semble avoir entassé à plaisir les mesures les plus aptes à déconcerter les candidats à l'hyménée.

Je n'en veux pour témoin qu'un récent scandale qui s'est produit, l'autre jour, à la mairie d'un des arrondissements de Paris.

Délicieuse en robe blanche, la jeune mariée, blonde et mignonne, n'a pas encore les seize printemps de Juliette.

Elle s'avance, rougissante, au bras du futur.

Quand elle est devant l'officier de l'état-civil, celui-ci, la bouche en cœur lui pose la question :

— Mademoiselle (nom et prénoms, suivant la formule), consentez-vous à prendre pour époux M. X...?

Alors la blonde, timide, d'une voix très douce.

— Non, monsieur!

Stupéfaction générale.

L'officier municipal répète la question et la douce enfant répète :

— Non, monsieur!

Les deux familles appartiennent au grand commerce parisien et l'aventure fait du bruit.

L'adjoint a demandé d'un ton sévère à la jeune récalcitrante.

— Et pourquoi, Mademoiselle, avoir attendu si tard pour dire que vous ne voulez pas épouser Monsieur?

Alors, la future fiancée, très simplement :

Mais Monsieur, c'est la première fois qu'on me demande mon avis!

Jeunes français candidats du mariage et vous surtout, jeunes françaises, réjouissez-vous, si le Parlement persiste dans la voie où sa commission s'est engagée, il vous sera sans doute loisible avant peu de ne plus dire : On va me marier avec X... mais : Je vais me marier avec X..., et vous n'aurez plus besoin pour cela d'offenser vos parents et vos proches.

E. BARBIER.

## ANECDOTES HISTORIQUES

### Les bravades du Seigneur de Nantouillet

A l'extrémité du quai des Grands Augustins et près du monastère de ce nom, était jadis l'*Hôtel d'Hercule*, ainsi nommé des travaux d'Hercule qu'on y avait peints. Louis XII le donna au Chancelier Duprat. Antoine Duprat,

son petit-fils, seigneur de Nantouillet, Prévôt de Paris, se vantait d'être l'homme de l'Europe qui avait les plus puissants ennemis : j'ai nargué disait-il, la reine Elisabeth à Londres; je parle tous les jours fort mal des maîtresses du duc d'Anjou (Henri III), et du roi de Navarre (Henri IV), et j'ai eu le plaisir de manquer de parole au duc de Guise à l'occasion d'une terre. Le duc d'Anjou, le roi de Navarre et le duc de Guise lui mandèrent un jour qu'ils iraient souper chez lui, à cet hôtel d'Hercule, et ils y allèrent, malgré tous les prétextes qu'il pût alléguer pour se dispenser de recevoir cet honneur. Après le souper, leur suite pilla. on jeta par les fenêtres, son argent, sa vaisselle et ses meubles. » « Le lendemain, dit Estoire, le Premier Président fut trouver le roi (Charles IX) et lui dit que tout Paris était ému « pour le vol de la nuit passée, et que « l'on disait que Sa Majesté y était en « personne, et l'avait fait pour rire; à « quoi le roi ayant répondu que ceux « qui le disaient avaient menti, le premier Président répliqua, j'en ferai « donc informer, Sire : non, non, ré- « pondit le roi, ne vous en mettez en « peine; dites seulement à Nantouillet « qu'il aura affaire à trop forte partie « s'il en veut demander raison. »

Quelque temps après, Mademoiselle de Rieux, favorite du duc d'Anjou, belle comme les amours, vive et fière comme une bretonne, passant à cheval sur le quai de l'École, et voyant venir Nantouillet à pied, suivi de ses gardes, un jour de cérémonie, part comme un éclair, le renverse et le fait fouler aux pieds de son cheval. « C'est elle, dit « Brantôme, qui tua vilement de sa « propre main *Antinotti*, Florentin, « qu'elle avait épousé par amourette, « et qu'elle surprit en compagnie d'une « autre maîtresse.

(*Saintfoix essais, hist. sur Paris, t. 1 p. 62*)

## HYGIÈNE

### Durée du Sommeil

Le sommeil est indispensable à la santé; il répare les fatigues de la veille et l'on y consacre en moyenne le tiers de l'existence.

La durée du sommeil est très variable suivant les âges, les sexes, les individus. Les enfants ont besoin de beaucoup plus de sommeil que les vieillards; les femmes plus que les hommes; certains individus, plus que d'autres. Il en est du besoin de sommeil comme de l'appétit : on ne peut le noumettre à aucune règle générale.

Le sommeil excessif et prolongé, celui du matin surtout, fait engraisser, rend le corps et l'esprit lourds et ôte l'appétit. Hippocrate recommandait de se lever le matin après le premier sommeil, et de ne pas se rendormir. Il faut, à moins d'y être forcé par sa profession, consacrer au sommeil les heures de la nuit plutôt que celles du jour, et de préférence se coucher tôt et se lever tôt. Le travail du matin est toujours beaucoup plus fructueux que celui du soir. Ainsi font toutes les personnes qui ont beaucoup à travailler. D'ailleurs, on a remarqué que l'habitude de se lever de bonne heure augmente les chances de longue vie.

Le sommeil insuffisant, souvent répété, laisse une grande fatigue musculaire, affaiblit la constitution, fait qu'on résiste moins aux maladies et peut même amener la mort prématurée. On doit combattre cette cause d'affaiblissement par une nourriture aussi fortifiante que possible.

Entre l'excès et l'insuffisance du sommeil, il faut choisir un juste milieu, car le sommeil est une excellente chose; il repose les muscles et le système nerveux. Il est utile dans les névralgies, les rhumatismes, les palpitations nerveuses, les maladies du cœur, dans les convalescences, chez les gens chétifs, après les grands travaux ou les grandes fatigues de toute nature.

Souvent les vieillards s'endorment immédiatement après le repas; mais cette habitude les prédispose à la congestion cérébrale et à l'apoplexie.

Il faut dormir dans un lieu sain, abrité, dans une chambre suffisamment grande pour que la respiration ne soit pas gênée, même avec les fenêtres fermées. L'existence d'une cheminée dans une chambre à coucher est une condition

très favorable au renouvellement de l'air. On doit, d'après Hippocrate, dormir au milieu d'un air frais, mais en ayant soin de bien se couvrir.

Lorsqu'on se couche peu de temps après le repas, il est préférable de dormir sur le côté droit, pour favoriser le passage des aliments de l'estomac dans les intestins. Le sommeil sur le dos donne des cauchemars.

Il faut éviter de coucher les petits enfants sur le dos, parce qu'ils peuvent, avoir, pendant leur sommeil, des vomissements, dont les matières pénètrent dans les voies aériennes et les suffoquent. Ces exemples ne sont pas très rares.

L'habitude de fumer au lit ou de lire avec une lumière placée près des rideaux est très dangereuse : bien des gens, surpris par le sommeil, mettent ainsi le feu à leur lit et meurent brûlés.

## Librairie-Imprimerie - Papeterie

E. LEMARIÉ, à Dammartin

### Appareils d'Imprimerie

dits POLYCOPIES

à l'usage des mairies, administrations, officiers ministériels, entrepreneurs, industriels, commerçants, etc.

Prix des appareils garnis de pâte blonde supérieure :

Format 25x16 . . . . .	5 fr. 50
— 23x30 . . . . .	6 25
— 32x25 . . . . .	7 50

Tous les appareils sont accompagnés d'un flacon d'encre, d'une éponge et d'une instruction.

Papier mixtionné supérieur les 12 feuilles,

Format 16x12 . . . . .	1 fr. 30
— 26x16 . . . . .	2 90

Ces feuilles peuvent servir six ou sept fois sans lavage, en laissant trois ou quatre jours d'intervalle entre chaque tirage.

### GRAND CHOIX

DE

### Couronnes Mortuaires

### BILLETTS DE DÉCÈS

en 2 heures

### PAPIERS, PRODUITS & ACCESSOIRES de photographie

APPAREILS NEUFS ET D'OCCASION

Plaques photographiques  
de la maison E. GRAFFE & J. JOUGLA.

Plaques, papiers sensibles  
& produits de la Maison LUMIÈRE.

Plaques " LUMIÈRE "

Extra-rapides (étiquette bleue)

Dimension 6 1/2 - 9	— Douzaine	1 fr. 00
— 9 - 12	— —	2 fr. 20
— 13 - 18	— —	3 fr. 50

### ENCRE SUPÉRIEURES

Des principales Marques

### LETTRES DE CONVOCATION

dites passe-partout

pour Conseil Municipal, Bureau de bienfaisance, Commissions diverses.

Format In-8°, Feuilles doubles  
Le cent, 1 fr. 50.

Les mêmes, avec le nom de la commune et désignations spéciales  
Le mille, 13 fr.

### AVIS ET CONVOCATIONS

Passé-partout, format in-8° simple  
Le cent, 1 fr.

Les mêmes, avec le nom de la commune et désignations spéciales  
Le mille, 8 fr. 50.

Formules variées à l'usage  
des Mairies

### IMPRESSIONS SPÉCIALES

pour Justices de paix, Greffes, Études de Notaires et d'Huissiers, Sociétés de secours mutuels, Sapeurs-Pompiers, etc

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin — Imp. E. LEMARIÉ